

**Question 29**

Comme la formation proposée correspond au contenu existant de l'Université et que les termes de la DP ne spécifient pas la propriété de la propriété intellectuelle, nous souhaitons confirmer que la propriété intellectuelle appartient au contractant.

**Réponse 29**

Veillez vous reporter à la modification n ° 2 de la DP.

---

**Question 30**

Je remarque à la page 16 de la section 6.4.1 que la durée du contrat est jusqu'au 31 mars 2020. Je remarque également aux pages 31 à 36 que la demande de propositions décrit les périodes d'options et indique au bas de la page 36 que le total L'impôt avant impôt de l'offre financière est  $A + B1 + B2 + B3$ . Par conséquent, pour l'offre financière, devrions-nous préparer une offre pour A uniquement étant donné que la durée du contrat initial est jusqu'au 31 mars 2020, OU devrions-nous préparer une offre financière pour  $A + B1 + B2 + B3$ ?

**Réponse 30**

L'offre financière est telle que décrite à la page 36

"A = première année contractuelle

B1 = Année d'option 1

B2 = Année d'option 2

B3 = Année d'option 3

$A + B1 + B2 + B3 = \underline{\hspace{2cm}}$  (offre financière totale avant impôts) "

---

**Question # 31**

Comment l'ASPC évaluera-t-elle la qualité globale (et l'impact) des produits livrables du programme et s'assurera-t-elle qu'ils répondent aux exigences de l'organisation et apportent une valeur ajoutée et un retour sur investissement?

**Réponse #31**

Étapes 1 à 5 des produits livrables importants. L'entrepreneur élaborera le programme de cours conjointement avec le responsable du contrat. Le responsable s'assurera que le programme reflète entièrement les discussions aux étapes 1 et 2 quant au développement du cours (étape 3)